

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 23 MARS 2022

26- Objet : AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE DE LACABLANQUE A LAMONTJOIE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – INSCRIPTION AU BP 2022 – AUTORISATION A LANCER LE MARCHÉ DE TRAVAUX CORRESPONDANTS

N° Ordre : DE-041-2022

Rapporteur : Nicolas Lacombe, vice-président Développement économique

Nomenclature : 8.4 aménagement du territoire

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Buzet-sur-Baïse, après convocation du 16 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (40) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALLILO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : -

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut : -

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : -

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Lasserre : M. Serge PERES à Mme Paulette LABORDE

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Stéphanie GARBAY à Mme Edith BUSQUET, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Serge ARNAUNE, M. Frédéric SANCHEZ à M. Patrick GOLFIER et M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER à M. Didier SOUBIRON

Membre absent excusé (4) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID

Lavardac : M. Georges BARBARA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Votants : 49

Absents : 13

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la compétence développement économique et notamment l'exercice de l'ensemble des interventions concernant les zones d'activités : *création, aménagement, commercialisation, entretien, gestion, animation, réhabilitation, requalification, dynamisation, ...*

Vu la délibération n°DE-164-2019 du Conseil Communautaire en date du 26 décembre 2019 actant la création de la zone d'activités artisanale de « Lacablanque » à Lamontjoie,

Vu la décision n°DEC-020-2021 du 16 février 2021 attribuant la réalisation d'une étude de faisabilité Voirie Réseau Divers au Bureau d'Etudes AC2I,

Vu la délibération n°DE-075-2021 du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2021 intégrant au périmètre des zones d'activités intercommunales celle de « Lacablanque »,

Vu la décision n°DEC-140-2021 du 27 septembre 2021 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble du projet d'aménagement au Bureau d'Etudes AC2I,

Vu la décision n°DEC-170-2021 du 15 décembre 2021 autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour 2022,

Considérant la présentation du projet en Commission Développement économique des 10/07/2020 et 13/01/2021, ainsi que le 7 février dernier,

Considérant la validation de la phase PRO par ordre de service du 10 décembre 2021,

Considérant la présentation du projet ainsi que du plan de financement prévisionnel comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ZA "Lacablanque" à LAMONTJOIE			
DEPENSES HT		RECETTES HT	
ACQUISITIONS FONCIERES	86 824 €	SUBVENTIONS ETAT 2022 (30%)	208 511,40 €
DIVERS-ETUDES	68 678 €	DETR/DSIL	
TRAVAUX VRD	539 536 €	AUTOFINANCEMENT (70%)	599 926,60 €
Sous total	695 038 €		
CONCESSIONNAIRES	113 400 €		
Hors assiette éligible			
TOTAL GENERAL	808 438 €	TOTAL GENERAL	808 438 €

Il convient dès lors :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération,

Le soutien financier de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2022 est potentiellement de 30%. Cependant, sont à exclure de l'assiette éligible les dépenses des concessionnaires (113 400€), ce qui réduit en conséquence le montant de la subvention attendue.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► De prendre acte et d'accepter le plan de financement prévisionnel pour l'opération de création et d'aménagement de la ZA de « Lacablanque » à LAMONTJOIE, établi comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ZA "Lacablanque" à LAMONTJOIE			
DEPENSES HT		RECETTES HT	
ACQUISITIONS FONCIERES	86 824 €	SUBVENTIONS ETAT 2022 (30%)	208 511,40 €
DIVERS-ETUDES	68 678 €	DETR/DSIL	
TRAVAUX VRD	539 536 €	AUTOFINANCEMENT (70%)	599 926,60 €
Sous total	695 038 €		
CONCESSIONNAIRES	113 400 €		
Hors assiette éligible			
TOTAL GENERAL	808 438 €	TOTAL GENERAL	808 438 €

AR Prefecture

047-200068948-20220323-DE_041_2022-DE
Reçu le 29/03/2022
Publié le 29/03/2022

► **De rappeler que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe des zones d'activités 2022 ;**

► **De préciser que la consultation pour la réalisation des travaux sera lancée prochainement et qu'une délibération autorisera la signature des marchés correspondants.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président




Alain LORENZELLI